Accusé de réception en préfecture
045-214502353-20220628-CMDELIB2022-63-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-huit juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 juin 2022.

PRÉSENTS **:** M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, Adjoints, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUPT, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS **:** M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Xavier GODART, Adjoints, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, M. Olivier DUPORT et Mme Julie JOUSSET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS **:** M. Robert JEULIN donne pouvoir à M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à Mme Sophie LOPES, M. Xavier GODART donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ, Mme Annie TAVENNEC donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à Mme Yannick LEMOULT, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUPT, Madame Valérie BOURDON donne pouvoir à M. François SOULAS, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Éric JOSEPH et Mme Julie JOUSSET donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

2.2 : URBANISME - ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS :

2022-63. CRÉATION D'UN GIRATOIRE SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 2157 - RÉALISATION DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES - INDEMNITÉ POUR PERTE DE RÉCOLTE :

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation d'un giratoire sur la Route Départementale 2157 doit débuter prochainement.

La Ville d'Ormes réalise les acquisitions foncières et met le foncier à disposition d'Orléans Métropole, maître d'ouvrage en collaboration avec le Département du Loiret, pour réaliser l'ouvrage.

Ce projet d'aménagement porte sur les parcelles cadastrées ZN d'une contenance totale de 4 000 m², appartenant à Monsieur Michel GENET et exploitées par l'EARL de Coulvreux.

Le bornage a été réalisé par le géomètre le jeudi 16 juin 2022 en présence du propriétaire et des exploitants.

Les parcelles suivantes sont concernées :

	Emprise du Giratoire RD 2157
ZN 152 (ex 82)	483
ZN 150 (ex 45)	4 637
Total superficie	**5 120**

Le rendez-vous pour la signature de l'acte notarié aura lieu mercredi 29 juin et les fouilles préventives débuteront prochainement.

Par conséquent, il est nécessaire d'indemniser les exploitants pour la perte de récolte.

Monsieur le Maire informe que cette parcelle est cultivée et en nature de colza. La récolte ne pourra donc pas être réalisée sur l'emprise du giratoire concernée par les fouilles archéologiques préventives.

La culture concernée est classée en zone 1 (Beauce de Patay) et les parcelles sont irriguées.

Accusé de réception en préfecture
045-214502353-20220628-CMDELIB2022-63-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Les exploitants proposent une indemnité calculée sur la base d'un rendement de 35 quintaux de colza à l'hectare et la valeur de 850 € la tonne (valeur actuelle) soit : 5 120 m² x 35 Q/ha x 850 €/T = 1 530,00 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une indemnité d'un montant de 1 530,00 € au profit de l'EARL de Coulvreux.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 juin 2022.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 juin 2022.

Publié ou notifié le : 30 juin 2022.

MAIRIE D'ORMES
45 (LOIRET)